

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES

AIMPGPS

COMMENTAIRES SUR L'ÉTABLISSEMENT DU BUDGET 2021

Le budget présenté est basé sur les rubriques similaires au budget 2020, selon le plan comptable usuel des communes :

- le compte de fonctionnement de l'association (frais d'administration et traitement des eaux)
- le compte d'investissement (rien de prévu à l'exception des éléments liés aux études du PGEE).

Au niveau des investissements, le budget 2021 ne prévoit rien de particulier.

Le **budget de fonctionnement « Administration »** englobe l'ensemble des frais d'administration de l'association. Les frais d'administration sont répartis entre les 8 communes membres de l'association ainsi que la place d'armes de Drognens selon la clé de répartition des frais pour la période 2021/2022 en conformité avec les statuts approuvés lors de l'assemblée des délégués du 13 octobre 2020. Ce budget 2021 est supérieur aux précédents mais correspond pratiquement aux comptes 2019. Cela est dû notamment à la mise en place d'un groupe de travail entre notre association et celle de l'AEGN, dans le cadre d'un éventuel regroupement de nos deux entités.

Le **budget de fonctionnement « Protection des eaux »** comprend les charges et les produits affectés à l'exploitation du système de traitement des eaux. Comme d'habitude, il a été étalonné et établi sur la base des données fournies par le responsable de l'exploitation, en fonction de l'expérience acquise au fil des années.

Les frais de fonctionnement sont répartis entre les 8 communes membres de l'association et la place d'armes de Drognens selon la clé de répartition des frais pour la période 2021/2022 en conformité avec les statuts approuvés lors de l'assemblée des délégués du 13 octobre 2020.

Les frais financiers (intérêts des dettes) sont répartis entre les 8 communes membres de l'association et la place d'armes de Drognens selon la nouvelle clé de répartition des frais pour la période 2021/2022. Pour 2021, rien n'a été prévu à cet effet (pos. 71.321.00).

Du côté de l'exploitation, le budget 2021 correspond en grande ligne à celui de 2020. Il y a bien sûr, comme toujours, quelques adaptations qui sont intervenues au gré des expériences acquises au fil des années. L'entretien des machines, appareils et équipements d'exploitation, produits pour analyses et contrôles a été maintenu à Fr. 160'000.- (pos. 71.315). Nos installations vieillissent et il y a lieu de préserver leur renouvellement afin d'éviter toute mauvaise surprise durant l'année. Au niveau de l'évacuation des boues d'épuration, 2021 sera la 15^{ème} année dont le traitement sera effectué par l'usine d'incinération des boues de Châtillon. Le montant prévu de Fr. 180'000.- pour 2021 est identique à celui de 2020. Au niveau de l'entretien des collecteurs, une somme de Fr. 40'000.- (pos. 71.314.01) a été planifiée, celle-ci est identique à l'année 2020. Les collecteurs prennent aussi de l'âge et nous avons augmenté ce montant en 2019. Des contrôles réguliers sont mis en place pour assurer un bon suivi de notre réseau de collecteurs.

Pour le reste des frais d'exploitation, des adaptations mineures ont été apportées en fonction de l'expérience acquise au fil des années par l'équipe assurant l'entretien et l'exploitation de nos installations ainsi qu'en relation avec le volume des eaux usées traitées qui augmente progressivement.

Du point de vue personnel d'exploitation et temporaire, des adaptations avaient été apportées au budget 2020. Nous avons maintenu pour l'année 2021 des prestations au titre de personnel temporaire pour Fr. 20'000.-, ce qui correspondrait à la valeur des prestations effectuées par AIDCOM.

A relever pour la 6^{ème} année consécutive la position no 71.319.00 « Taxe micropolluants » apparaissant dans nos budgets. Il s'agit en effet de la taxe instaurée par la Confédération en prévision du traitement futur des micropolluants. Cette taxe s'élève à Fr. 9.- / habitant raccordé au réseau d'assainissement, le montant y relatif est de Fr. 115'000.- (Fr. 110'000.- pour les années précédentes).

La pos. 71.315.06 prévoit le renouvellement de notre CCF couple - chaleur - force qui vieillit, et pour lequel les pièces de réparations deviennent difficiles à trouver. Cela représente globalement Fr. 180'000.-.

Sous la pos. 71.318.07 est prévu un montant de Fr. 3'000.- pour l'adaptation du logiciel de calcul de la clé de répartition. En 2020, nous avons fait l'acquisition d'une nouvelle plateforme informatique pour l'établissement de cette clé de répartition. L'expérience de l'utilisation de cette clé durant l'année 2020 implique à compléter le travail réalisé pour cette opération.

La position 71.318.11 mentionne pour 2021 une somme en vue de développer et chiffrer plus concrètement les investissements futurs liés à une collaboration entre notre station d'épuration de Romont et celle de l'association voisine d'Autigny, en vue d'une éventuelle réalisation d'une STEP régionale à Autigny. C'est donc Fr. 100'000.- que chacune de nos associations a prévu dans son budget respectif pour la prochaine année. Ce montant correspondra aux frais à engager pour étudier de manière plus précise la liaison à mettre en place entre notre STEP de Romont et celle d'Autigny. De plus, une adaptation du PAL de la commune d'Autigny sera nécessaire, les frais à engager par l'urbaniste mandaté sont aussi compris dans ce montant.

A relever pour la 10^{ème} fois dans nos budgets, l'introduction sous 71.435.01 de la recette de la vente de l'énergie Pronovo (anciennement Swissgrid). Il s'agit d'un montant de Fr. 58'000.- (montant identique qu'en 2019) qui nous reviendra suite à la reprise de l'énergie à prix coûtant.

La récapitulation des montants, ainsi déterminée pour chaque commune, est annexée au présent budget. Pour la part aux frais de fonctionnement (administration, frais financiers, exploitation), la TVA est indiquée séparément.

Fait à Romont le 4 octobre 2020
Daniel Bard